



INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

4 ème Trimestre 2006

	4ème Trimestre 2006	4ème Trimestre 2005	au 31.12.2006	au 31.12.2005
<u>1- Produits d'exploitation bancaire</u>	<u>86 664</u>	<u>71 945</u>	<u>301 288</u>	<u>269 218</u>
a- Intérêts	66 847	58 401	224 953	206 167
b- Commissions en produits	13 640	10 934	46 399	42 361
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 717	2 190	21 437	12 849
d- Revenus du portefeuille d'investissement	460	420	8 499	7 841
<u>2- Charges d'exploitation bancaire</u>	<u>35 341</u>	<u>34 749</u>	<u>130 121</u>	<u>121 281</u>
a- Intérêts encourus	33 842	33 154	124 409	114 733
b- Commissions encourues	1 499	1 595	5 712	6 548
<u>3- Produit net bancaire</u>	<u>51 323</u>	<u>37 196</u>	<u>171 167</u>	<u>147 937</u>
<u>4- Autres produits d'exploitation</u>	<u>663</u>	<u>648</u>	<u>1 364</u>	<u>1 130</u>
<u>5- Charges opératoires, dont :</u>	<u>27 083</u>	<u>26 031</u>	<u>100 767</u>	<u>95 458</u>
a- Frais du personnel	19 601	19 823	75 740	72 112
b- Charges Générales d'exploitation	5 167	5 298	19 681	19 361
<u>6- Structure du portefeuille</u>			<u>657 954</u>	<u>471 843</u>
a- Portefeuille titres-commercial			341 735	149 201
b- Portefeuille d'investissement			316 219	322 642
<u>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</u>			<u>3 334 512</u>	<u>3 123 213</u>
<u>8- Encours des dépôts, dont :</u>			<u>3 299 211</u>	<u>3 066 738</u>
a- Dépôts à vue			749 548	710 250
b- Dépôts d'épargne			1 193 474	1 096 112
<u>9- Emprunts et ressources spéciales</u>			<u>617 940</u>	<u>586 132</u>
<u>10- Capitaux Propres</u>			<u>349 221</u>	<u>346 111</u>



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Les indicateurs arrêtés au 31 décembre 2006 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31.12.2005 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2005.

Les résultats enregistrés au 31.12.2006 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les réalisations enregistrées durant l'exercice 2006 sont globalement conformes aux prévisions arrêtées pour ledit exercice.